



Assurance

La solution d'assurance pour vos véhicules qui répond réellement à vos besoins

Le principe

En choisissant notre solution vous bénéficiez d'une offre complète et personnalisée qui vous assure une prise en charge en toutes circonstances. Vous n'avez plus besoin de vous préoccuper de faire une déclaration d'entrée/sortie auprès d'un assureur. Votre véhicule est assuré dès sa livraison et pendant toute la durée du contrat jusqu'à restitution du véhicule. Nous prenons en charge toute la gestion opérationnelle et administrative du sinistre.

Vos avantages

Budget fixe et intégré à votre loyer mensuel. Pas d'appel de prime annuel ou semestriel, ni de régularisation a posteriori.

Véhicule livré et assuré sans aucune démarche

Zéro avance de frais lors des réparations

Démarches simplifiées : en cas d'accident, le conducteur nous contacte directement pour faire une déclaration. Nous prenons en charge l'ensemble des contraintes liées à l'immobilisation du véhicule et à la gestion du sinistre.

Sérénité :

- › L'usage d'un véhicule pour tous les déplacements professionnels et privés.
- › L'Assurance de tous les conducteurs, y compris pour la conduite accompagnée, sans sur prime
- › Une prise en charge dans tous les pays dans lesquels la carte internationale d'assurance dite « carte verte », délivrée avec le véhicule, est valable.

*avec participation du locataire, à l'exception des bris de glace

Notre solution, pas comme les autres, comprend :

Responsabilité Civile : Répond à l'obligation d'assurance prévue par les articles L 211-1 et suivants du Code des Assurances

Protection Juridique : Défend vos intérêts lorsque vous êtes poursuivis devant les juridictions pénales du fait de la détention ou de l'utilisation du véhicule

Garantie du Conducteur :

- › Indemnise le conducteur de ses dommages corporels, en cas d'accident responsable ou sans tiers.
- › À la suite d'un accident de la circulation, le préjudice corporel du conducteur est donc garanti.

TOPAZE Dommages tous accidents :

Prise en charge* des dommages consécutifs aux événements accidentels (vol, incendie, bris de glace, dommages aux véhicules), à concurrence de la valeur vénale du véhicule telle que définie par l'expert.

Garantie Perte financière :

Nous renonçons à vous facturer l'indemnité de perte financière contractuelle en cas de véhicule volé, non réparable économiquement ou non remis en état pour la sécurité du conducteur.

Effets, objets personnels, accessoires :

Couverture des effets personnels et biens professionnels transportés dans le véhicule à concurrence de 1 000€.

Les 4 étapes de la remise en état en carrosserie :



DECLARATION

Nous enregistrons la déclaration de sinistre et orientons le conducteur vers notre partenaire le plus proche du lieu qu'il souhaite.

ESTIMATION

Le conducteur rencontre le prestataire pour l'évaluation des dommages et en fonction du sinistre, un expert est missionné pour déterminer le coût des réparations.

RÉPARATION

Le prestataire procède aux réparations nécessaires à la remise en état du véhicule. Le conducteur n'a aucun paiement à effectuer.

RESTITUTION

Le conducteur récupère son véhicule propre et un contrôle de la pression des pneus et des niveaux est effectué.

Contactez votre service Assurance

0 821 046 400

Service 0,12 € / min
+ prix appel

UCAR, votre partenaire en Location Longue Durée

Pour en savoir plus, rendez-vous dans la rubrique Location Longue Durée aux Professionnels de notre site : www.ucar.fr